



DEMANDE DE RENOUVELLEMENT CONCESSION FUNÉRAIRE

Dans le cimetière communal

Je soussigné(e)

Nom : Nom naissance : Prénom :
demeurant à :
Code postal : Commune :
Date de naissance : Lieu de naissance :

Agissant en qualité de concessionnaire, ayant-droit *

sollicite auprès de Monsieur Le Maire de la commune de LA CLISSE le renouvellement d'une concession funéraire dans le cimetière communal, aux conditions fixées par le conseil municipal :

Concession

n° accordée le
..... expirant le

Familiale
Joindre livret de famille

Particulière

Collective
Bénéficiaires :

.....
.....
.....

Type

Tombe <input type="checkbox"/>	Columbarium <input type="checkbox"/>	Cavurne <input type="checkbox"/>
Durée : 15 ans - 30 ans - 50 ans	Durée : 1 an – 10 ans – 15 ans – 30 ans	Durée : 15 ans – 30 ans – 50 ans

d'un montant de euros.
À régler au Service de Gestion Comptable de St Jean d'Angély

Je déclare par la présente m'engager à verser le montant de la concession dans le délai d'un mois (délibération n°1722 du 11 octobre 2022) et à respecter la réglementation en vigueur, en particulier le règlement du cimetière communal – arrêté n° AR 2310 du 24 août 2023 – J'ai pris note que les travaux ou inhumations à venir devront faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Mairie.

A la Clisse, le

Réservé à l'administration

Caractéristiques

Emplacement

Sépulture :
Durée :
Surface :

N°

Politique de protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la **Mairie de La Clisse** pour la gestion du cimetière communal. La base légale du traitement est **l'obligation légale Art L2223-1 et suivants du CGCT**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service administratif de la mairie et ayants-droit.

Les données sont conservées pendant la durée de validité des concessions + 2 ans *Article L2223-15 du CGCT* ou 3 ans après avoir constaté l'arrêt de l'entretien de la concession depuis + 30 ans *L2223-17 du CGCT*, 5 ans pour les données des opérations suite au décès - *Art R2223-55-1 - Décret 2011*

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : **le secrétariat administratif de la Mairie chargé de l'exercice de ces droits et le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SOLURIS – 2 rue des Rochers 17100 Saintes.**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.